

1 3 o c t o b r e 2 0 2 5

Cancer et licenciement : la double peine !



Chronique

Revue de presse

Dates à retenir

Pharmacie.ma

21 ans au service de la pharmacie

Cancer et licenciement : la double peine !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le Code du travail marocain stipule dans son article 272 que : «Lorsque l'absence pour maladie ou accident, autre qu'une maladie professionnelle ou un accident du travail, est supérieure à cent quatre-vingts jours consécutifs au cours d'une période de trois cent soixante-cinq jours, ou lorsque le salarié est devenu inapte à continuer l'exercice de son travail, l'employeur peut le considérer comme démissionnaire de son emploi.» autrement dit, quand l'absence maladie ou accident (sauf ceux liés au travail ou à une maladie professionnelle) dépasse 180 jours consécutifs dans une même année civile (ou une période de 365 jours) l'employeur peut considérer le salarié comme démissionnaire.



Cette disposition, dans un pays qui affirme faire de la santé un droit fondamental, ne peut être acceptée par des malades injustement frappés par une pathologie qui bouleverse du jour au lendemain le cours de leur vie. Le paradoxe est cruel : il suffit de tomber gravement malade pour perdre ce droit... au nom de la loi.

Ce mécanisme froid et impersonnel fait de la maladie une faute qui n'en est pas une. Au moment même où un individu lutte pour survivre, il devient administrativement «absent», socialement «inactif» et juridiquement «licencié». Il perd de ce fait son emploi, son salaire et souvent sa couverture sociale. Tout cela en parfaite conformité avec la législation en vigueur.

Des milliers de salariés du secteur privé, couverts par la CNSS, découvrent chaque année que leur protection s'arrête au moment où ils en ont le plus besoin. Passé six mois d'arrêt, la rupture du

contrat entraîne la fin des cotisations, donc la perte de l'assurance maladie. Commence alors une descente aux enfers bureaucratique pour retrouver, sous un autre régime, une prise en charge déjà partielle et souvent tardive.

Ce que révèle cette disposition, c'est une incohérence majeure entre le droit du travail et le droit à la santé. D'un côté, la Constitution garantit la protection des citoyens en cas de maladie. De l'autre, le Code du travail en punit les conséquences. Le résultat, c'est une contradiction qui pénalise un malade qui n'a pas choisi une aussi lourde pathologie.

L'intention initiale de la loi qui avait pour but de protéger les entreprises d'une absence prolongée pouvait se comprendre à une époque où la couverture sociale était balbutiante. Mais aujourd'hui, à l'heure du Royaume social et de la généralisation de l'AMO, ce texte paraît anachronique, voire indécent.

Réformer aujourd'hui cet article ne relève pas de la sensibilité, mais du bon sens. Il ne s'agit pas de nier les contraintes économiques des employeurs, mais de replacer l'humain au cœur du droit. Suspendre le contrat plutôt que le rompre, maintenir temporairement la couverture sociale, créer un cadre clair pour le retour à l'emploi : autant de pistes réalistes pour concilier solidarité et responsabilité.

In fine, une société qui accepte qu'un malade perde tout après six mois de traitement ne défend pas seulement mal ses citoyens, elle se prive d'elle-même. Car derrière chaque travailleur licencié pour raison de santé, c'est une famille fragilisée, un revenu volatilisé, une confiance entamée.

Le Maroc ne manque pas de lois, mais la justice qu'elles sont censées incarner peut ne pas être au rendez-vous...



MEDICAMENT.MA - APPLI

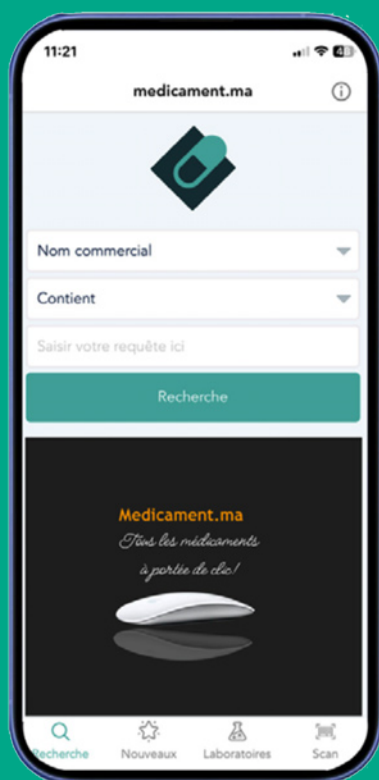
Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante :

l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien

Google Play



Lien



Les jeunes femmes de plus en plus touchées par le cancer du sein en France

Une étude récente de la Société française de médecine prédictive et personnalisée (SFMP) révèle une augmentation continue des cancers du sein chez les jeunes femmes depuis plus de trente ans. Cette évolution, également constatée dans plusieurs pays occidentaux, préoccupe les autorités sanitaires et les experts.

Entre 1990 et 2023, la France a recensé 229 352 cas de cancer du sein. Selon l'analyse menée à partir des registres du réseau Francim, en collaboration avec Santé publique France et l'Institut national du cancer, l'incidence a progressé de 63 % chez les femmes de 30 ans et de 33 % chez celles de 40 ans. Une hausse significative qui ne peut être expliquée par le dépistage organisé, puisque ce dernier ne concerne que les femmes âgées de 50 à 74 ans.

Pour le Pr Pascal Pujol, président de la SFMP et auteur principal de l'étude, ces chiffres traduisent un phénomène multifactoriel. Les facteurs hormonaux tels que la puberté plus précoce, les grossesses plus tardives et la réduction de l'allaitement, semblent jouer un rôle non négligeable. L'influence croissante des perturbateurs endocriniens, présents dans l'environnement et certains produits du quotidien, est également pointée du doigt. Ces éléments convergent avec les constats faits dans plusieurs pays développés, où se dessine la même tendance.

Face à cette situation, la SFMP appelle à une évolution des stratégies de dépistage et de prévention. Elle plaide pour une approche plus personnalisée, fondée sur les antécédents familiaux et les facteurs de risque individuels. Chez les femmes jeunes, le recours à des examens complémentaires tels que l'échographie et l'IRM est jugé essentiel, ces techniques étant mieux adaptées à la forte densité mammaire caractéristique de cette tranche d'âge.

En somme, la progression du cancer du sein chez les jeunes femmes impose une révision des politiques de santé publique, avec des actions ciblées, un dépistage plus précoce et une meilleure évaluation des risques environnementaux.

Source : dentaire365.fr

Le tabagisme mondial recule, mais l'épidémie persiste



Selon le dernier rapport mondial de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'épidémie du tabagisme, bien qu'en net recul depuis deux décennies, demeure une menace sanitaire majeure. En 2024, un adulte sur cinq dans le monde est encore dépendant du tabac, soit environ 1,2 milliard de personnes. Ce chiffre marque une baisse notable par rapport à 1,38 milliard en 2000 et représente une diminution de 120 millions de fumeurs depuis 2010, soit une réduction de 27 %. Cependant, cette évolution positive reste insuffisante face aux millions de décès évitables que le tabagisme continue de provoquer annuellement.

Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, salue les efforts mondiaux de lutte antitabac qui ont permis à des millions de personnes d'arrêter ou de ne jamais commencer à fumer. Il met toutefois en garde contre les nouvelles stratégies de l'industrie du tabac, qui cible de plus en plus les jeunes avec des produits à base de nicotine tels que les cigarettes électroniques, les sachets de nicotine ou le tabac chauffé. Ces innovations technologiques entretiennent la dépendance et menacent de compromettre des décennies de progrès en matière de santé publique.

D'après l'OMS, plus de 100 millions de personnes vapotent, dont 86 millions d'adultes, principalement dans les pays à revenu élevé, et au moins 15 millions d'adolescents âgés de 13 à 15 ans. Les données montrent que les jeunes sont en moyenne neuf fois plus

susceptibles que les adultes d'utiliser ces dispositifs. L'organisation alerte sur le risque d'une nouvelle vague de dépendance nicotinique alimentée par ces produits, souvent présentés à tort comme des outils de sevrage.

La baisse de la consommation de tabac touche à la fois les hommes et les femmes, mais les progrès sont plus marqués chez ces dernières. L'objectif mondial de réduction de 30 % de la consommation féminine a été atteint dès 2020, avec un recul de la prévalence de 11 % en 2010 à 6,6 % en 2024. Le nombre de femmes consommatrices est passé de 277 millions à 206 millions sur la même période. Chez les hommes, la prévalence a également diminué, passant de 41,4 % à 32,5 %, mais la baisse reste trop lente: près d'un milliard d'hommes fument encore, et l'objectif fixé pour 2025 ne sera probablement pas atteint avant 2031.

Les disparités régionales restent marquées. L'Asie du Sud-Est concentre plus de la moitié de la baisse mondiale, avec une chute spectaculaire du tabagisme masculin de 70 % à 37 % entre 2000 et 2024. L'Afrique, où la prévalence est la plus faible (9,5 %), progresse vers les objectifs mondiaux, mais la croissance démographique y entraîne une hausse du nombre absolu de fumeurs. Les Amériques enregistrent une réduction de 36 % avec une prévalence de 14 %, tandis que l'Europe reste la région la plus touchée, avec 24,1 % d'adultes fumeurs et la plus forte proportion mondiale de femmes consommatrices (17,4 %). Dans la Méditerranée orientale, la consommation stagne ou augmente dans certains pays, et dans le Pacifique occidental, les progrès sont particulièrement lents : près de 43 % des hommes y fument encore.

L'OMS exhorte les gouvernements à intensifier la mise en œuvre de son programme MPOWER et de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, en fermant les failles législatives exploitées par les industriels, en taxant davantage les produits du tabac et en renforçant les services d'aide au sevrage. L'objectif reste clair: freiner l'influence des nouvelles formes de nicotine et protéger les jeunes générations.

Comme le rappelle le Dr Jeremy Farrar, Sous-Directeur général de l'OMS, «près de 20 % des adultes consomment encore du tabac et des produits à base de nicotine. Nous ne pouvons pas baisser les bras maintenant». Le rapport, intitulé WHO Global Report on Trends in Prevalence of Tobacco Use 2000-2024 and Projections 2025-2030, s'appuie sur plus de 2 000 enquêtes couvrant 97 % de la population mondiale. Il conclut à une réduction de 27 % du tabagisme depuis 2000 – un progrès réel, mais encore insuffisant pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2025.

Source : OMS

Démence et alcool : les preuves scientifiques confirment le risque



Le Dr JoAnn Manson, professeure de médecine à la Harvard Medical School et au Brigham and Women's Hospital, attire l'attention sur un rapport récent concernant la consommation d'alcool et le risque de démence. Pendant longtemps, de

nombreuses études observationnelles ont suggéré que l'alcool pouvait protéger le cœur, le cerveau et prolonger la vie. Toutefois, ces conclusions étaient biaisées, car les buveurs étaient comparés à des non-buveurs ayant souvent arrêté pour raisons médicales ou à des buveurs modérés généralement de statut socio-économique plus élevé et au mode de vie plus sain.

Lorsque de nouvelles analyses ont été menées ou que des études plus rigoureuses ont été réalisées, l'alcool a été associé à des risques accrus d'hypertension, de maladies cardiovasculaires, d'accidents, de traumatismes, de cirrhose, de certains cancers (gastro-intestinaux et du sein) et à une réduction de l'espérance de vie.

Une étude récente utilisant deux grandes cohortes et une approche de randomisation mendélienne a montré que l'alcool augmente également le risque de démence, sans qu'aucune consommation ne soit considérée comme sûre. Publiée dans «BMJ Evidence-Based Medicine», ces travaux ont analysé les dossiers médicaux de plus de 500 000 participants âgés de 56 à 72 ans issus de l'UK Biobank et du US Million Veteran Program, avec près de 15 000 cas de démence.

L'étude révèle que plus la consommation d'alcool est élevée, plus le risque de démence est important. L'analyse mendélienne, évaluant les variantes génétiques liées à l'alcool, a confirmé un risque croissant de démence en fonction des traits génétiques favorisant la consommation, sans indication de protection pour une consommation modérée.

Les chercheurs ont également constaté que les personnes développant une démence avaient tendance à réduire leur consommation dans les années précédant le diagnostic, expliquant certaines associations protectrices apparentes dans les études observationnelles. Ces résultats remettent en question l'idée d'un effet bénéfique de l'alcool sur le cerveau et la cognition.

Ces conclusions sont d'autant plus importantes que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré en 2023 qu'aucune quantité d'alcool n'est sûre. Les recherches en neurosciences indiquent que l'alcool est directement toxique pour les neurones. Il devient donc crucial d'informer le public et les patients au sujet des méfaits de l'alcool qui n'est ni protecteur pour le cœur ni pour le cerveau. Réduire sa consommation constitue une mesure de prévention efficace pour préserver la santé cognitive et cardiovasculaire.

Source : medscape.com

DATES À RETENIR



27 - 30 novembre 2025
Congrès annuel de l'AMPEP
Thème : «Sexualité à travers les âges»
Hôtel Hilton
Taghazout



25 - 27 novembre 2025
UM6SS
Casablanca



Samedi 17 janvier 2026
Hyatt Regency
Casablanca



30-31 janvier 2026
Centre de Conférence
Palmeraie Palace
Marrakech